

ARRONDISSEMENT

DE BEZIERS

SEANCE DU 12 AVRIL 2023

Objet :

TARIF REGIE DROIT DE PLACES

N° : D – 2023 – 04 – 12 – 10b

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Géraldine ESCANDE, Bernard GUERRERE, Françoise CRASSOUS, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Claude VIDAL, Didier MONTIER, René COUSIN, Jean-Philippe GARCIA, Béatrice RIERA, Myriam AGUILA, Laure GIMENO, Julien RIBES.

Procurations : M. Thierry CELMA à M. Didier MONTIER, Mme CHOLLET Marie à M. Claude VIDAL, Mme Agnès TOMASO à Mme Marie-Jeanne MULLER, M. Olivier MONROS à M. Yann RAMIREZ, Mme Marie-Josée GOTH à Mme Françoise CRASSOUS, Mme Ludivine ALBERT à Mme Géraldine ESCANDE, Mme Mylène NAUDIN à Mme Béatrice RIERA, M. Julien PUJOL à M. Julien RIBES, Mme Solène PELLE à Mme Myriam AGUILA.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Jeanne MULLER.

Début de séance : 18h30

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14/06/2005 modifiant les tarifs de droits de place.

Considérant que ces tarifs ont été inchangés depuis cette date et dans un souci d'équité avec les commerçants locaux, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de les augmenter et d'ajouter un forfait électricité pour les stands demandant un branchement :

Nombre de Membres

Afférents Au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	23

♦ **Droits de Places sur le Marché :**

Tarif : 2 €/mètre linéaire + 5 € de branchement électrique/jour

- ❖ Règlement à la journée par tickets
- ❖ Abonnement et règlement au trimestre (- 10 %), au semestre (- 15%), à l'année (- 20 %) par titre de recettes à terme à échoir

♦ **Tarifs d'emplacement forains :**

- ❖ encaissés à l'aide d'un journal à souche de recettes

- Autoscooters/Grands Manèges : 50 € + 50 € de branchement électricité/ jour
- Manèges enfantins : 35 € + 20 € de branchement électricité/jour
- Confiseurs/Sandwicheries : 30 € + 20 € de branchement électricité/ jour
- Stands de tirs : 35 € + 10 € de branchement électricité/jour
- Autres stands : 30 €+ 10 € de branchement électricité/ jour

♦ **Tarifs d'emplacement brocante** : 10€/jour

- ❖ Encaissés à partir d'un journal à souche de recettes.

Il propose au Conseil de bien vouloir délibérer,

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité des présents + 9 procurations,

Accepte les propositions sus-indiquées,

Dit que les tarifs seront applicables à compter du 01/06/2023,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

La Secrétaire,

Marie-Jeanne MULLER

Le Maire

Jean-François GUIBBERT

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le 20 AVR. 2023

ID : 034-213401359-20230412-D2023_04_12_10B-DE

Après dépôt en Préfecture
De l'Hérault le 18 AVR. 2023
Et publication ou notification
Du 20 AVR. 2023
Le Maire :

